

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association
générale des producteurs de blé et autres céréales

N°25 juillet-août 2002

Rebond

Épilogue

Il aura fallu deux ans, presque, pour abattre la modulation. Après notre échec, en juillet 2001, au Conseil d'État, l'affaire se sera finalement réglée de manière politique. Notre cause aurait-elle cependant été autant entendue sans les milliers de recours adressés au ministre, puis déposés devant les tribunaux administratifs ? Évidemment, non. Toutes ces démarches ont bien sûr contribué à hisser l'abolition de la modulation au rang de revendication syndicale majeure. L'AGPB l'avait escompté en les initiant, puis en diffusant les guides et formulaires nécessaires pour les entreprendre. Les agriculteurs et FDSEA / UDSEA l'ont parfaitement compris de leur côté en les utilisant. Quand chacun joue ainsi son rôle, l'espoir de réussir est toujours permis. ■

Henri de Benoist, Pdt de l'AGPB



Illustration Chaumu

TENDANCES

Un euro n'égale pas un euro

Les aides au développement rural proposées par Bruxelles dans le cadre du réexamen d'Agenda 2000 ne peuvent faire illusion.

Révoltantes, les propositions de la Commission européenne ! Face à des concurrents d a v a n t a g e aidés pour vendre encore moins cher, il faudrait que nous supportions une nouvelle baisse des prix et un recul brutal de nos compensations. La Commission euro-

péenne disposerait-elle donc d'une martingale pour se permettre de jouer autant avec notre avenir ?

A l'évidence, non. Transformer des compensations en aides au développement rural ne préservera pas globalement le revenu. D'une part, la Commission ne sait quelles mesures concrètes proposer en ce domaine, grâce auxquelles nous pourrions retrouver

Suite page 2

Un euro n'égalé pas un euro

Suite de la page 1

les sommes soustraites aux compensations (cf. l'expérience de la modulation en France...).

D'autre part, un euro d'aide au développement rural vaut moins qu'un euro de compensations : l'obtenir oblige à engager des frais supplémentaires et/ou accepter certaines contraintes.

La Commission se range aux vues de ces États européens qui ont décrété que la production agricole est secondaire, voire néfaste, et l'agriculture trop coûteuse. Avec eux, elle veut faire croire qu'il y aura suffisamment d'activités de rechange pour animer les campagnes. Ces arguments ne sont que masques à l'incohérence et au manque de solidarité des états

européens.

Incohérence il y a à demander à l'Europe d'entreprendre plus et à lui refuser l'argent nécessaire, ce qui conduit à tout coup

Incohérence et manque de solidarité

les regards à se tourner vers le FEOGA. Et alors les égoïsmes triomphent. Peu importe que l'agriculture puisse être performante dans d'autres pays si elle ne l'est pas chez soi.

L'Europe ne continuera pas à se construire sur de telles attitudes. Qu'elle soit incapable de se donner plus ample costume budgétaire, c'est une chose. Qu'elle veuille en conséquence sacrifier ses agriculteurs, non. Elle n'a qu'une solution : obtenir la remise en cause des règles de l'OMC qui blanchissent les aides américaines à la baisse des prix et qui, par répercussion, l'oblige, elle, Europe, à pratiquer le même genre d'aides. Alors et alors seulement, elle aura le droit d'envisager une restructuration de son budget.

Actions

5000 casquettes bleues à Strasbourg

Nombreux ont été les quotidiens régionaux d'information générale à faire état de la forte représentation de « leurs » producteurs de céréales à la manifestation de Strasbourg le 11 juin dernier. La plupart des délégations des départements s'adonnant aux grandes cultures comprenaient plusieurs centaines de manifestants, selon les chiffres des FDSEA/UDSEA.

Les producteurs de céréales ont eu sur place les moyens de se compter et de faire remarquer leur présence. L'AGPB, dont le président a pris la parole devant les manifestants, avait en effet fourni 5000 casquettes bleues à leurs fédérations début juin, avec, imprimé en jaune, le slogan « Mes céréales, c'est ma vie ».

ÉTUDES

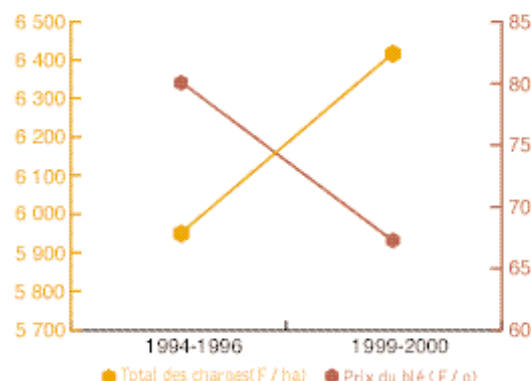
2001 : moins que le SMIC pour 100 ha de COP

Lors de son Congrès à Blois (5 et 6 juin), l'AGPB a présenté une étude réalisée sur 817 exploitations avec le concours de 9 centres de gestion sur l'évolution du revenu des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Cette étude a consisté à comparer critère par critère les résultats de la moyenne des années 1999 à 2000 ou 1999 à 2001, d'une part, à la moyenne des années 1994 à 1996, d'autre part.

Entre 1994-96 et 1999-2000, avec une chute moyenne de 46 000 F (de 212 000 à 166 000 F), le résultat courant par exploitation a régressé de 22%. Quant à l'EBE, il a reculé de 31 000 F. Encore cette régression a-t-elle été freinée par une augmentation de 8 ha de la surface moyenne par exploitation. A l'hectare, en effet, la baisse du résultat courant a été encore plus brutale : de 1574 à 1140 F, soit 26 %. Le produit brut/ha moyen est demeuré à 7 500 F environ. La baisse des prix et l'évolution des compensations (en particulier en 2000 avec la modulation) ont annulé les hausses de rendement (selon les départements, de 6 à 20 % en céréales et de 0,5 à 20% en oléoprotéagineux).

De leur côté, les charges/ha se sont accrues de 450 F (de 5 939 à 6 390 F), soit 8%. Ces 450 F se répartissent de manière à peu près égale entre charges

de structure et opérationnelles. *In fine*, le ratio résultat courant/ha sur produit brut/ha est descendu de 21% à 15% entre 1994-96 et 1999-2000.



Entre 1994-96 et 1999-2001, d'après les chiffres des départements disposant des résultats 2001, la baisse de résultat est encore plus alarmante. Sur les exploitations de ces départements, le résultat courant passe de 1666 à 967 F/ha, le produit/ha gagnant 51F/ha et les charges augmentant de 765 F/ha. Le ratio résultat courant/ha sur produit brut/ha n'est plus que de 12%. Pour l'année 2001, le résultat courant moyen n'atteint plus que de 600 F/ha, soit 60 000 F par an ou 5 000 F/mois – moins que le SMIC – pour vivre et rémunérer les capitaux propres !

Zoom sur les **contrats** de collecte

Retour avec Joël Cottart, Secrétaire Général adjoint de l'AGPB, sur l'atelier consacré à la contractualisation en culture de céréales lors du Congrès de Blois

AGPB-Contact : Vous avez présidé lors du Congrès de l'AGPB un atelier sur les contrats de collecte entre agriculteurs et coopératives ou négociants.

Pourquoi ce sujet ?

J. Cottart : Pour deux raisons. Aujourd'hui, satisfaire le marché dans la diversité de sa demande est le gage de la survie de nos exploitations. En orientant de façon incitative la production, la contractualisation peut être un moyen d'atteindre cet objectif. De fait, elle rapproche l'agriculteur du marché en élargissant la palette de l'offre, en intégrant les normes qualitatives souhaitées par les clients et, demain, en apportant traçabilité et garantie sanitaire.

D'autre part, dans un contexte économique très tendu et sans visibilité, certains d'entre nous s'interrogent : n'y a-t-il pas là une solution pour s'arbitrer sur des prix avant semis et dégager une valeur ajoutée permettant le maintien de la rentabilité des exploitations ?

Ce n'est malheureusement pas si simple ! Si l'on excepte la brasserie, les utilisateurs ne souhaitent pas forcément s'engager trop longtemps à l'avance sur des prix. Ils préfèrent souvent négocier un différentiel par rapport au cours au moment de l'utilisation. Il ne faut pas oublier également le risque de ne pouvoir fournir la qualité contractualisée, pour raisons climatiques, et l'obligation alors de se tourner vers le marché pour honorer ses engagements.

Les contrats de production ne s'apparentent-ils pas à une intégration des producteurs ? Cette question a encore été entendue durant l'atelier.

Peut-on parler d'intégration quand, chaque année, le producteur de céréales peut choisir de signer à nouveau ou non un contrat et livrer où bon lui semble ? Cette liberté est la meilleure des dissuasions qui soit vis-à-vis d'un organisme de collecte qui serait tenté d'abuser de la formule.

Les chiffres montrent par ailleurs que les agriculteurs sont plutôt preneurs de contrats de production si l'on en juge par la proportion croissante des coopératives et négociants à en conclure avec eux : pour le blé tendre, 29% en 1991, 64% en 2000, 75% prévus en 2005.

Au vu des ouvertures de frontières et des prix auxquels nous sommes confrontés, les contrats de production auront-ils encore demain une raison d'être ?

Il faudra de toute façon continuer à rehausser la qualité par rapport au niveau actuel pour se donner des chances de vendre. Nous devons le faire en refusant encore plus fermement les exigences inutiles des utilisateurs, de façon à réduire le plus possible les coûts supplémentaires liés à cette recherche de qualité. Mais, bien sûr, les efforts effectués peuvent être compromis si des blés de qualité égale peuvent être importés à un prix inférieur

parce que les agriculteurs qui les produisent bénéficient de soutiens supérieurs aux nôtres. Ou si des blés de qualité inférieure sont importés à des prix si bas que des utilisateurs, auparavant exigeants, deviennent moins regardants. La politique agricole est un tout. Nous ne pouvons rien construire sur du sable. Nous devons combattre sur tous les fronts. ■



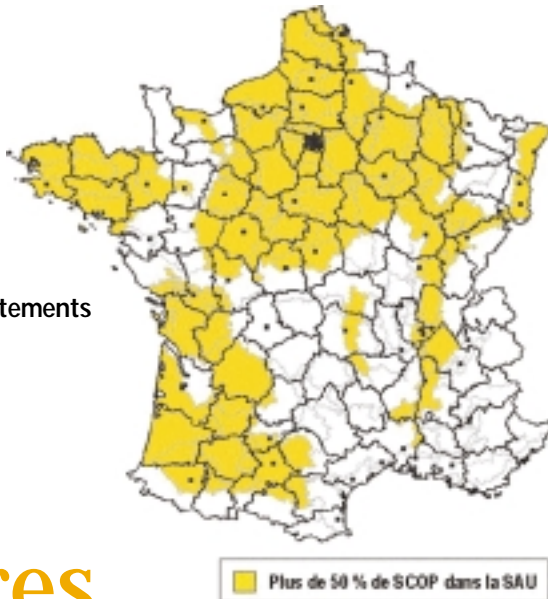
Photo DR

Joël Cottart, agriculteur dans l'Oise, Secrétaire Général adjoint de l'AGPB.

Spot

Les esprits semblent évoluer à l'O.M.C.

Nouveauté lors du Comité de l'Agriculture de l'OMC, qui, du 17 au 19 juin derniers, a commencé à examiner ce qui devrait être considéré comme subventions à l'exportation et soumis à discipline comme tel à l'issue des négociations commerciales internationales en cours : pour la première fois, certains pays ont fait valoir que les aides versées par les États-Unis au titre du marketing loan sont assimilables à des subventions à l'exportation, puisqu'elles ont pour effet d'inciter à vendre à n'importe quel prix des produits susceptibles aussi bien d'être exportés que d'être vendus sur le marché intérieur américain. Rappelons qu'en 2000, à l'initiative de l'AGPB, le professeur Harry de Gorter, de l'Université de Cornell, avait réalisé une étude dont l'une des conclusions était similaire à celle-ci (cf. AGPB Contact n° 23). Cette étude a été diffusée auprès des fonctionnaires et États-membres de l'OMC. Les positions prises au Comité de l'Agriculture représentent un pas de plus dans la remise en cause des règles actuelles de l'OMC, très favorables aux États-Unis.



Carte croisée des départements et bassins céréaliers (y compris maïs ensilage)

Repères pour lobbying parlementaire

Comment travailler avec une Assemblée Nationale profondément renouvelée...

1

Ce que disent les chiffres

Avec une Chambre des députés fraîchement sortie des urnes, tout syndicat professionnel qui entretient des relations parlementaires doit renouveler la liste des élus qu'il a le plus de chances d'intéresser à ses dossiers. En ce qui concerne le secteur des grandes cultures, diverses approches doivent être utilisées.

Une première approche consiste à croiser la carte des circonscriptions avec la carte des bassins de production agricole les plus céréaliers. Un bassin de production agricole est une zone relativement homogène en terme de conditions de production, cette notion transcendant donc celle des petites régions agricoles. L'AGPB distingue ainsi 84 bassins

de production de céréales en France. Dans 43 d'entre eux, les grandes cultures occupent plus de la moitié de la SAU. Il peuvent être regardés comme les plus céréaliers.

2

L'apport du terrain

Une deuxième approche est indispensable. Les FDSEA / UDSEA connaissent mieux que quiconque le profil des circonscriptions et leur témoignage sur les aptitudes et centres d'intérêts des députés est essentiel. Elles seules peuvent dire, par exemple, si l'élu d'une circonscription plutôt tournée vers le maïs ensilage s'intéresse à un discours « grandes cultures ». Idem s'agissant du député d'une circonscription très céréalière où les électeurs sont cependant concentrés sur une ville importante.

3

L'approche « Chambre »

Une troisième approche s'ajoute aux précédentes. A l'Assemblée

Nationale, les députés de la Commission de la Production et des Echanges, de la Commission des Finances et de la Délégation pour l'Union Européenne sont les plus susceptibles, du fait du champ de compétence de ces instances, de travailler sur les dossiers « grandes cultures ». D'où la nécessité de recouper les résultats des deux autres approches avec les noms de ces députés et, également, avec les informations recueillies auprès des fonctionnaires de l'Assemblée, observateurs privilégiés de leur comportement.

À votre écoute

Monsieur Bussil, Haute-Saône

Pouvez-vous m'expliquer le projet de Bruxelles d'instaurer des contingents d'importation de céréales, ainsi que la position de l'AGPB à ce sujet ? Pour endiguer les importations de céréales russes et ukrainiennes, la Commission européenne propose de remplacer le mécanisme actuel de calcul des droits de douane, qui aboutissait ces derniers temps à des droits de 24 €/t maximum pour le blé par le dispositif suivant : droit de base de 93 €/t pour le blé, 95 pour le maïs, mais droits réduits pour des contingents (quotas) annuels d'importation définis par céréale. Les accords internationaux autorisent cette démarche, à condition de négocier avec les Etats-membres de l'OMC intéressés. Si aucun accord n'intervient dans un délai de 3 mois, le pays demandeur peut mettre en place unilatéralement des contingents équivalents à la moyenne des volumes importés les trois années précédentes, augmentée de 10 %. Il faut bien voir qu'aux trois mois minimum de négociation s'ajoutent des délais internes à l'U.E : la Commission doit obtenir un mandat du Conseil des Ministres de l'UE et il faut élaborer un règlement pour mettre en place les contingents. Tout cela peut demander six mois, pendant lesquels les blés russes et ukrainiens pourraient continuer à arriver à prix de dumping. Impossible !